

 3.3 Préparatoires à l’emploi

* Axe 3 : Parcours insertion emploi

**CONTEXTE**

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais mobilise sa politique d’insertion afin de favoriser le retour à l’emploi des publics cibles que sont les bénéficiaires du RSA et les jeunes de moins de 26 ans.

Afin de répondre aux besoins actuels des entreprises notamment dans les secteurs d’activités porteurs, le Conseil départemental souhaite optimiser les candidatures proposées aux recruteurs.

Pour cela, après positionnement du Conseil départemental suite à un 1er entretien, une intégration en action préparatoire à l’emploi permet de sécuriser les parcours par la découverte d’un métier ou la confirmation d’un projet professionnel avant une entrée en formation qualifiante ou en emploi.

**PUBLIC CIBLE**

Les projets s’adressent à tous les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans en démarche d’insertion professionnelle. Toutefois la proportion de bénéficiaires du RSA sur une action doit restée majoritaire. Les participants seront sélectionnés par les Services locaux allocation insertion (SLAI) présents au sein des Maisons du département solidarité (MDS) sur chaque territoire concerné.

**CONTENU DU PROJET**

1. Objectifs

Ce projet a pour objectif de mettre en place une action préparatoire en amont d’un recrutement ou d’une formation qualifiante qui favorisera l’accès à l’emploi durable au travers d’un appui renforcé et personnalisé :

* Identifier les freins à l’insertion et élaborer des stratégies pour y remédier ;
* ré-entraîner à l’effort en s’appuyant sur des périodes d’immersion en entreprises ;
* renforcer l’efficacité de la démarche d’insertion professionnelle ;
* développer les atouts personnels et professionnels ;
* élaborer et confirmer un projet professionnel.

Concrètement, il s'agit de renforcer la connaissance d’un métier ou d’un secteur d’activité afin de limiter les ruptures de parcours en formation qualifiante ou en situation d’emploi.

Le contenu de l’action préparatoire se veut court, sur mesure, centré sur la pratique professionnelle, innovant et conforme à l’exercice en entreprise. Plus particulièrement, en terme de durée, il convient d’adapter celle-ci, de préférence entre une et quatre semaines, en fonction des besoins pré identifiés et des actions de qualification à la suite de dite préparatoire notamment en lien avec le PRF et les actions de qualification dans l’intérim. Le contenu répondra aux besoins des entreprises locales et sera impérativement en lien avec des besoins de recrutement clairement identifiés, soit dans un secteur d’activité clairement en tension (Services à la Personne, Bâtiment, Travaux publics, transport…), soit au sein d’une entreprise en particulier.

1. Déroulement (phases)



1. Modalités d’accueil et de suivi

Chaque porteur de projet prendra soin de mobiliser des moyens humains et matériels adéquats à la conduite des opérations proposées ainsi qu’au suivi administratif et financier. Les moyens mobilisés devront faire l’objet d’une description exhaustive dans les demandes.

Ci-dessous les conditions d’accueil et de suivi requises à la bonne tenue du projet :

* Entretiens de sélection des candidats pour une entrée en action préparatoire (job dating) en lien avec les services insertion du Département et les entreprises concernées par le projet, a minima ;
* Accueil des bénéficiaires au sein des locaux du porteur de projet ou dans un tiers-lieu (utilisation de plateau technique ou appartement pédagogique par exemple) ;
* Entretiens physiques et/ou téléphoniques, pendant les périodes d’immersion en entreprise et entretiens avec l’entreprise d’accueil (chef d’entreprise ou tuteur) selon les besoins ;
* Mise en place de temps collectifs (groupes de parole, analyse de pratiques …) ;
* Mise en place de temps individuels permettant des points d’étapes dans le parcours préparatoire.
1. Résultat(s) attendu(s)

L’opérateur portant candidature devra répondre à l’ensemble des indicateurs tels que définis dans la rubrique « indicateurs d’évaluation ».

L’opérateur devra être en capacité de mesurer l’évolution du parcours du bénéficiaire de son entrée en action préparatoire à l’emploi jusqu’à sa sortie avec un point intermédiaire.

L’opérateur devra également effectuer un suivi des parcours a minima 6 mois après la sortie de l’action préparatoire pour mesurer l’impact du dispositif sur les parcours d’insertion.

**TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)**

L’action est déclinable sur les 9 Maisons Département Solidarité (MDS) du Département du Pas-de-Calais soit l’Arrageois, l’Artois, l’Audomarois, le Boulonnais, le Calaisis, la Communaupôle de Lens Liévin, Hénin-Carvin, le Montreuillois et le Ternois.

L’opérateur travaillera en liens directs et étroits avec le ou les Service(s) Local(-aux) Allocation Insertion du ou des territoire(s) sur lequel(s) il interviendra.

**Porteurs de projets éligibles**

Toute structure (association, organisme de formation) oeuvrant dans l’accompagnement et la mise en place d’actions socio-professionnelles. Il s’agira pour l’opérateur portant candidature de disposer:

* du personnel nécessaire et adéquat ainsi que des moyens matériels à la réalisation de la mission confiée ;
* d’un point d’ancrage sur le(s) secteur(s) attribué(s) : lieux de permanence, mise à disposition de locaux adaptés par une autre structure.

**DUREE ET FINANCEMENT**

1. Durée de l’Appel à projet

Au regard du caractère spécifique de ce dispositif, 3 sessions de dépôt de dossiers sont fixées comme suit :

* Du 15/01/2025 au 14/02/2025 pour les opérations démarrant entre le 01/01/2025 et le 01/08/2025 ;
* du 01/04/2025 au 09/05/2025 pour les opérations démarrant entre le 01/09/2025 et le 01/12/2025 ;
* du 01/07/2025 au 30/09/2025 pour les opérations démarrant au 01/12/2025.

Les candidatures devront être déposées puis validées dans le logiciel E partenaire, selon les modalités reprises dans l’appel à projets et dans les délais impartis. Passé la date du 14/02/25 pour la 1ère session, du 09/05/25 pour la 2ème session et du 30/09/2025 pour la 3ème session, la candidature ne pourra être prise en compte.

1. Durée du conventionnement

La durée de l’opération est fixée à 12 mois maximum.

1. Modalités de financement

Le Département du Pas-de-Calais participe au financement des coûts pédagogiques inhérents à la mise en place d’une action préparatoire à l’emploi :

* des charges directes : Frais de personnel directement liés à la mise en oeuvre de l’opération

+ dépenses directes de fonctionnement + prestations externes ;

* des charges indirectes : forfaitisées à hauteur de 20% liées à l’opération (y compris développement des outils pédagogiques).
1. Modalités de versement de la participation financière

. Les modalités de versement de la participation financière s’organisent comme suit :

* une avance versée dès signature de la convention ;
* un solde sur production d’un bilan final transmis dans le mois suivant la fin d’exécution de l’opération.

**evaluation**

1. **Bilan intermédiaire/suivi des opérations**

Pendant la durée de l’opération, des comités de suivi trimestriels seront organisés afin de faire le point avec le SLAI sur l’action ainsi que sur les parcours des bénéficiaires. Ces comités de suivi auront pour objectif d’échanger régulièrement sur la situation individuelle des personnes.

Un tableau de bord devra être complété « au fil de l’eau » et sera susceptible d’être demandé régulièrement par les services du Département, notamment à des fins statistiques. Dans tous les cas, il devra à minima être systématiquement transmis en amont de la tenue de chaque comité de suivi.

1. **Bilan final**

À l’issue de l’opération, un bilan final d’exécution sera à remettre sous forme dématérialisée dans E-partenaire au plus tard dans le mois qui suit la date de fin effective de la convention. Ce bilan final permettra notamment de vérifier l’atteinte des objectifs individuels et collectifs attendus.

Ce bilan final reprendra :

Sur le plan quantitatif et qualitatif : les feuilles d’émargements, le déroulement de l’action, les suites de parcours pour les participants, l’atteinte ou non des objectifs individuels et collectifs projetés dans le dossier, les liens avec les partenaires associés au projet.

Sur le plan financier : Seules les dépenses prévues dans le dossier de demande et effectivement encourues par le porteur du projet seront retenues.

En ce qui concerne la nature des sorties, des pièces probantes (copie des contrats de travail, attestations de formation, etc.) devront être impérativement fournies lors du bilan afin que le Département puisse mesurer l’efficacité et l’efficience des dispositifs.

1. **Indicateurs d’évaluation**
* Nombre de personnes accompagnées sur les temps d’une action préparatoire ;
* Evaluation du nombre de sorties dynamiques en deux temps :
* A la sortie de l’action préparatoire, nombre de personnes poursuivant en formation qualifiante ou accédant à un emploi direct dans le métier ou secteur d’activité visé ;
* 6 mois après la sortie de l’action préparatoire.

**SORTIES DYNAMIQUES =**

**Emplois durables**

*CDI*

*CDD de 6 mois et plus (hors contrat aidé)*

*Contrat de mission de 6 mois et plus*

*Création d’entreprise*

*Intégration dans la fonction publique*

+

**Emplois de transition**

*CDD de moins de 6 mois*

*Contrat de mission de moins de 6 mois*

*Contrat aidé conclu sous la forme d’un CDD*

+

**Sorties positives**

*Formation qualifiante ou poursuite de formation qualifiante*

*Embauche sur un emploi d’insertion par une (autre) SIAE*

*Autre sortie positive*

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Selon le secteur d’activité, pour la Direction des Politiques d’Inclusion Durable :

* Sonia LEDENT (secteur services à la personne) – 03 21 21 65 06
* Léna CONITE (secteurs industrie et hôtellerie-restauration) – 03 21 21 65 10
* Céline VAN RECHEM (secteurs transport et logistique) – 03 21 21 65 91
* Philippe GERNEZ (secteur BTP) – 03 21 21 65 98
* Sylvie GAMBIEZ (secteur BTP – territoires ERBM) – 03 21 21 65 07
* Julie MOITEL (cadre Canal-Seine-Nord Europe) – 03 21 21 65 20
* Mathieu FASQUELLE (autres secteurs d’activité) – 03 21 21 65 39
* Guillaume MANIER (Démarche Grand Chantier BTP) – 03 21 21 65 27

SLAI :

Service Local Allocation Insertion de l’Arrageois : Sandra Cuvillier – 03 21 15 56 39

Service Local Allocation Insertion de l’Artois : Cécile Bacquet – 03 21 56 88 55

Service Local Allocation Insertion de l’Audomarois : Hervé Leplat – 03 21 11 12 92

Service Local Allocation Insertion du Boulonnais : Christophe Nafre – 03 21 99 46 55

Service Local Allocation Insertion du Calaisis : Nathalie Lhomme - 03 21 00 01 96

Service Local Allocation Insertion d’Hénin-Carvin : Edwige Luczak – 03 91 83 80 00

Service Local Allocation Insertion de Lens-Liévin : Karine Crepel– 03 21 13 19 35

Service Local Allocation Insertion du Montreuillois : Hervé Vanwalleghem – 03 21 90 88 21

Service Local Allocation Insertion du Ternois : Delphine Quintin – 03 21 03 98 73

Direction des Politiques d’Inclusion Durable : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Service Local Allocation Insertion de l’Arrageois : Béatrice Caron – 03 21 15 21 10

Service Local Allocation Insertion de l’Artois : Annick Sueur – 03 21 56 88 55

Service Local Allocation Insertion de l’Audomarois : Hervé Leplat – 03 21 11 12 92

Service Local Allocation Insertion du Boulonnais : Christophe Nafre – 03 21 99 46 55

Service Local Allocation Insertion du Calaisis : Nathalie Lhomme - 03 21 00 01 96

Service Local Allocation Insertion d’Hénin-Carvin : Edwige Luczak – 03 91 83 80 00

Service Local Allocation Insertion de Lens-Liévin : Karine Crepel– 03 21 13 19 35

Service Local Allocation Insertion du Montreuillois : Hervé Vanwalleghem – 03 21 90 88 21

Service Local Allocation Insertion du Ternois : Delphine Quintin – 03 21 03 98 73